



CAP DES SURVEILLANTS ET BRIGADIERS

DIVERGENCE EN MATIÈRE DE PRIORITÉS

La note de lancement de la campagne de mobilité des surveillants et surveillants brigadiers du premier semestre 2023 vient de voir le jour. **C'est la douche froide !** Seulement 44 postes sont alloués à la PACA-Corse ce qui est largement insuffisant.

Malgré les difficultés de recrutement qui touchent fortement notre administration empêchant de pallier les départs à la retraite, l'impact des promotions et des mutations, les priorisations annoncées nous paraissent clairement inadaptées.

En effet, au regard des postes ouverts pour la PACA, on constate, hormis pour le CD de Casabianda et la MA de Gap, que ceux-ci ne visent qu'à couvrir exclusivement des missions hors détention :

- Les extractions judiciaires
- Les alternatives à l'incarcération (astreintes obligent)
- Les ESP et l'ouverture d'une SAS).

Alors que nos Maisons d'Arrêt (MA) et Quartiers MA connaissent une augmentation constante des taux de surencombrement et que les taux de couverture de nos établissements ne cessent de chuter, **notre DI fait le choix de privilégier ces missions externes.**

L'UISP FO JUSTICE PACA-CORSE

demande le gel du déploiement des ESP tant que la moyenne des taux de couverture des établissements de la PACA ne sera pas supérieur à 94 %

Sans vouloir remettre en cause l'importance de ces missions annexes et les difficultés rencontrées par ces agents pour l'**UISP FO Justice LA DÉTENTION EST, ET DOIT RESTER, LE CŒUR DE NOTRE MÉTIER.**

Si nous n'avons pas les personnels pour couvrir l'ensemble des extractions judiciaires, tant pis pour les magistrats.

Le nombre d'Impossibilités De Faire sera plus important !

Pour l' **UISP FO Justice PACA-Corse**, il est fondamental d'assurer la couverture des postes de détention afin que nos collègues puissent travailler en sécurité dans nos détentions manifestement surchargées. **Les magistrats n'auront qu'à faire plus de visioconférences afin de limiter les extractions !**

S'agissant des surveillants en SPIP : Arrêtons de leur donner des missions qui ne leur incombent pas ! Arrêtons de leur faire perdre du temps à justifier de façon tatillonne leurs déplacements et ainsi ils pourront peut-être assurer les placements sous bracelet électronique plus facilement.

Quant aux ESP, même si nous y sommes favorables, on ne peut accepter de déplacer des agents de détention pour les mettre sur ces missions alors que le taux moyen de couverture des établissements de la PACA Corse est de 92 % dont 6 établissements en dessous de 91 % (85 % pour le CD de Casabianda).

Notre Ministre nous a annoncé une réforme indemnitaire et statutaire d'envergure afin de rendre notre profession plus attractive. Mais ses effets ne se feront pas sentir de suite, notre DI et la DAP doivent prendre conscience que les manques en personnels vont perdurer encore quelque temps et qu'il est indispensable et urgent de geler le déploiement des nouvelles missions au profit des détentions.

Il est vrai qu'en 2018, si nous avons obtenu la catégorie B, nous aurions gagné 5 ans et ne connaîtrions pas les problèmes de recrutements actuels. Les mêmes qui agissaient en 2018, par posture partisane, tentent de retarder, voire dénaturer la réforme en cours.

Pour l'**UISP FO Justice PACA-Corse**
le pôle communication, 24/03/23

